



COMMUNE D'ILLIERS-COMBRAY

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2025

Nombre de membres en exercice 21
Nombre de membres présents 14
Nombre de membres votants 16

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 05 juin à 20 heures quinze minutes, se sont réunis en salle du Conseil, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Illiers-Combray sous la présidence de Monsieur Bernard PUYENCHET, Maire d'Illiers-Combray, dument convoqués le mercredi vingt-huit mai 2025.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mai 2025

Présents :

Formant la majorité des membres en exercice

Bernard PUYENCHET, Marie-Claude FRANÇOIS, Michel QUENTIN, Emilie BOUNOUANE, Eric BRULÉ, Agnès PENFORNIS, Delphine CASTAGNET, Bruno BLANCHARD, Sylvain DESDOIGTS, Jean-Luc BERNARD, Philippe PREHU, Alexandra MERCIER, Sandrine DUGAT, Hervé RIGOT

Procurations, Rebecca BRUNET à Agnès PENFORNIS, Viviane PICQUERET à Jean-Luc BERNARD,

Absent(s) excusé(s) Paul ARVISET, Nicolas LAUBERTON, Cindy MATHIS, Isabelle ROBERT, Anicet KOLOLO

Absent(s) non excusé(s)

Le secrétariat est assuré par Mme Marie-Claude FRANÇOIS

Début de séance 20h25

Fin de séance 22h35

COMPTE-RENDU

~~~~~

Mme Marie-Claude FRANÇOIS est désignée comme secrétaire.

Mme Alexandra VANDEVELDE est autorisée par le Conseil Municipal à l'unanimité à assister à la séance

Le compte-rendu du conseil municipal du 03 avril 2025 a été approuvé avec 15 voix pour et une abstention.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. MAINTIEN OU NON DES FONCTIONS DE MADAME EMILIE BOUNOUANE, ADJOINTE AU MAIRE APRES RETRAIT DE L'ENSEMBLE DE SES DELEGATIONS**

Pour faire suite au retrait des délégations à Madame Emilie BOUNOUANE 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire depuis le 17 mai 2025, Monsieur le Maire demande aux membres de se prononcer sur le maintien ou non de l'adjointe dans ses fonctions.

A noter que si l'adjointe est maintenue dans ses fonctions, elle conservera ses attributions prévues par les articles L.2122-31 et L.2122-32 du CGCT qui sont : Officier de police judiciaire et Officier d'état civil.

Madame Emilie BOUNOUANE et Monsieur le Maire décident de sortir de la salle afin de ne pas prendre part au vote

Le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention décide de ses membres présents et représentés :

- DECIDE de maintenir Madame Emilie BOUNOUANE dans ses fonctions d'adjointe
- AUTORISE le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

Madame Emilie BOUNOUANE et Monsieur Bernard PUYENCHET rentrent dans la salle ;  
Madame Marie-Claude FRANCOIS annonce les votes ;  
Par la suite Madame Emilie BOUNOUANE annonce à Monsieur le Maire de sa démission de son poste de 3<sup>ème</sup> adjointe.

## **2. FERMETURE DE LA MAIRIE LE SAMEDI MATIN**

A la demande de certains agents de ne plus ouvrir la mairie le samedi matin pour plusieurs raisons notamment un sentiment d'insécurité à se retrouver seul, les élus proposent d'être présents à tour de rôle le samedi avec les agents.  
Un planning sera transmis aux élus.

## **3. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES ANNEE 2025**

Depuis 2005, le Fonds d'Aide aux Jeunes est géré par le Département. Ce fonds s'adresse aux Jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Chaque année, la commune participe au financement de ce fonds.

Monsieur le Maire propose de maintenir le montant de la participation de la commune à 300.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- APPROUVE la participation de 300 euros au Fonds départemental des Jeunes pour l'année 2025
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette participation

## **4. TRAVAUX AVENUE FOCH – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE**

Dans le cadre des travaux d'enfouissement de la canalisation de gaz alimentant la ZAC passant notamment par l'avenue Foch, la communauté de communes Entre Beauce et Perche s'est engagée à nous aider à financer la réfection des trottoirs de l'avenue Foch concernés par ces travaux et qu'il ne reste à charge pour la commune qu'un montant de : 27 853.79€ selon un devis de 74 425.41€ HT

Les travaux sont achevés et la facture s'élève à 74 254.54€ HT,

Le plan de financement s'établit comme suit :

| DEPENSES                |                        | RECETTES                    |           |
|-------------------------|------------------------|-----------------------------|-----------|
| Entreprises             | Montant des travaux HT | Financeurs                  | Montant   |
| PIGEON TP<br>74 254.54€ |                        | Conseil départemental (FDI) | 17 850.00 |
|                         |                        | Cdc Entre beauce et Perche  | 28 550.75 |
|                         |                        | Commune (reste à charge)    | 27 853.79 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- DEMANDE à la communauté de communes de bien vouloir verser à la commune la somme de 28 550.75€
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette participation

~~~~~

5. AIDE AUX TRAVAUX 2025 - SUBVENTIONS ACCORDEES N°2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au titre des aides aux travaux, nous avons reçu et retenu les dossiers suivants :

- ❖ Hélène COURTY
- ❖ Nathalie BAREL
- ❖ Michel LAVAL
- ❖ Monique PATRY
- ❖ Janine JARDE

Le montant total de subvention prévisionnelle proposé est de **3 128.85** euros.

	NATURE DES TRAVAUX	SUBVENTION
COURTY Hélène	Changement porte d'entrée	603.92 €
BAREL Nathalie	Ravalement de façades	330.00 €
LAVAL Michel (sas ALG IMMO)	Enseigne	1 323.95 €
PATRY Monique	Peinture de la clôture	120.98 €
JARDE Janine	Changement portail, clôture	750.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'octroyer les subventions prévisionnelles d'aides aux travaux indiquées ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à l'octroi de ces subventions

6. OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DES FRICHES- SIGNATURE DE LA CHARTE

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain et de revitalisation urbaine

Les friches, par leurs localisations et leurs connexions aux bourgs structurants, permettent de renouveler des espaces artificialisés, qu'ils soient à vocation industrielle, commerciale ou d'habitat.

Afin de partager l'identification et la caractérisation des friches, le Cerema a développé une plateforme à vocation nationale : Cartofriches. Celle-ci peut être alimentée par des données issues d'observatoires locaux.

La préfecture d'Eure-et-Loir, en partenariat avec le Conseil Départemental, met en place un Observatoire départemental des friches afin de centraliser et de fiabiliser la connaissance relative aux friches (localisation, état, propriétaires, usages possibles). Les différents acteurs locaux sont associés à cet Observatoire. Il permettra, à terme, de faciliter la requalification des sites identifiés

La commune a décidé de participer et d'alimenter cet observatoire et doit par conséquent signer la charte qui est annexée à la présente délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Charte et tous les documents relatifs à cette affaire

7. HOTEL DE L'IMAGE – MODIFICATION DES LOYERS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'à la demande du gérant de l'hôtel il est proposé de revoir le montant du loyer.

Il faut rappeler que l'image de l'hôtel a été dégradée par l'ancien gérant ; la fréquentation est en augmentation mais pas suffisamment pour assumer le loyer en place.

Afin de pouvoir soutenir le commerce local et le tourisme sur notre territoire, il est proposé de revoir le loyer à la baisse soit 600.00€ HT mensuel au lieu des 800.00€ HT initialement prévu à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour et une abstention de ses membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** de revoir le montant mensuel du loyer à 600€ HT à compter du 1^{er} janvier 2025
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

8. COMMERCE MANGEZ SALE – DEMANDE D'AIDE A LA RENOVATION DU COMMERCE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que Monsieur Nicolas SALE s'est installé depuis avril 2025 dans la boutique située 4 place Lemoine.

Afin de pouvoir développer son activité (traiteur barbecue), il a dû effectuer des travaux de rénovation et acquérir du matériel pour un montant total de 3 648.11€ HT

Monsieur SALE demande si la commune pourrait participer financièrement à ces travaux.

N'ayant pas de dispositif afin d'aider à l'acquisition de matériel et à la rénovation de commerces hormis les devantures, Monsieur le Maire propose de lui faire la gratuité de 3 mois de loyers soit : 450.00€ HT au total

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

CESSION CHEMIN RURAL N°75 A MONSIEUR JEUSSE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu de constater la désaffectation à l'usage du public du Chemin rural N°75 situé à Bréviande et par la suite lancer une enquête publique en vue de son aliénation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

9. UNSS COLLEGE MATHURIN REGNIER : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un jeune de notre commune participe au championnat de France de Handball en Alsace.

Cette participation entraînant de frais important (transport, hébergement, repas ...), l'Unss du collège demande à la commune si elle souhaite participer à ces frais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** de participer à hauteur de 50€ afin d'encourager cet élève
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

10. ETUDE VELO – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'EURE ET LOIR

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une étude sur la mobilité douce a été menée pour le bureau BL Evolution.

Dans le cadre du dispositif Transition Ecologique et Mobilités Douces du Département, la commune pourrait bénéficier d'une subvention.

Monsieur le Maire propose donc de déposer auprès du Département une demande de subvention dont le plan de financement s'inscrit comme suit :

ORGANISMES	DISPOSITIFS	MONTANTS (€)
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Transition Ecologique et Mobilités Douces	4 095.00
AUTOFINANCEMENT COMMUNE		9 555.00
TOTAL		13 650.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **SOLLICITE** à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Transition Ecologique et Mobilités Douces » d'un montant de 4 095.00€
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

11. PRESENTATION DE LA CAMPAGNE DE PROPRETE

Suite à de nombreuses remarques de la part des administrés et des agents communaux, la commune a décidé de lancer une nouvelle campagne de propreté

Avec l'aide d'Angéline DUPUIS qui a créé tous les supports de communication, la campagne va démarrer à partir du 06 juin 2025 avec :

- La présentation de la campagne sur les réseaux sociaux
- L'affichage de stickers sur les poubelles, les tables de pique-nique
- La distribution de cendriers de poches lors de la fête des écoles le 28 juin 2025 par le SICTOM (merci pour leur participation et la fourniture des cendriers)
- La distribution de distributeurs de sacs à déjection canine en Mairie pour les habitants de la commune
- La distribution de dépliants chez les commerçants,
- L'installation d'affiche A0 dans la commune

QUESTIONS DIVERSES

1. Fleurissement des pieds de murs
Agnès PENFORNIS et Sylvain DESDOIGTS indiquent que quatre Islériens ont décidé de participer à l'opération.
Une charte a été rédigée par les membres de la commission environnement, avec l'aide du CAUE.
L'inscription au dispositif doit se faire en Mairie ; tous les documents sont consultables en mairie.
2. Chauffage du complexe Jean Moulin – Demande des parents d'élèves du collège Marcel Proust :
Agnès PENFORNIS qui a assisté au conseil du collège informe les membres du conseil que les parents d'élèves ont demandé que la salle des sports Jean Moulin soit chauffée durant l'hiver.
Monsieur le Maire indique que des travaux de couverture, d'isolation, de chauffage sont prévus cette année et les années à venir.
Pour l'hiver à venir, la gestion du chauffage des salles sera identique à l'année passée
3. Point sur les travaux de l'école maternelle : En avril 2025 ont eu lieu les travaux d'isolation par les plafonds dans les classes 1 et 2 et le changement des lumières par de l'éclairage LED, durant l'été 2025, ces mêmes travaux auront lieu dans les couloirs et les classes 3 et 4 ainsi que l'installation de l'alarme PPMS ; ces travaux d'isolations, d'éclairage, et de chauffage se poursuivront jusqu'en 2027.
4. Inauguration du SOCCER ; le Maire informe les membres que le terrain de SOCCER au stade municipal est achevé, l'inauguration aura lieu le samedi 21 juin 2025 à partir de 11h.
5. Il avait été demandé que les panneaux de sécurité à l'entrée du stade soit mis en provisoire, soit des panneaux orange afin de bien identifier ces nouvelles installations.
A revoir avec le policier municipal et les services techniques.
6. Les élus indiquent avoir remarqué un souci quant aux panneaux de circulation pour la rue Rebours Panny qui serait inaccessible dans les 2 sens (revoir flèche bleue au bout de la rue de Cotron)
7. Il est rappelé qu'un panneau autorisant l'accès au parking place Maunoury devait être installé malgré le sens unique de circulation de la rue Henri Germond à hauteur de l'école St Joseph.
8. Bilan « EN LOIR ET BLANC » : Madame Alexandra MERCIER et Monsieur le Maire font un bilan de l'Édition 2025 qui s'est déroulée pour rappel le 17 mai dernier avec un concert « piano sur le lac » suivi d'un spectacle pyrotechnique au parc de Swann.
Il y a eu 1 250 participants.

9. Bilan marcel festoch'

Monsieur Lecornu membre du bureau de l'association a transmis quelques chiffres :

« Le festival a débuté le vendredi 23 mai à la salle des fêtes Georges Billebault avec un spectacle pour enfants, auquel ont assisté 450 élèves issus de quatre écoles, accompagnés de 50 encadrants. 14 bénévoles étaient mobilisés pour cette première journée. Aucun incident n'est à signaler.

Sur l'ensemble du festival, nous avons comptabilisé un total de 6039 festivaliers, répartis entre les billets physiques, les ventes en ligne via la plateforme Billetweb, ainsi que les invités et partenaires.

À cela s'ajoutent 662 personnes présentes pour des raisons professionnelles : techniciens, exposants, Food trucks, prestataires et bénévoles, soit un total de 6701 personnes accueillies sur le site au cours des quatre jours. »

10. La citadelle

Suite à l'étude rendue par le bureau d'étude mandaté par la Préfecture, les membres du conseil demandent l'organisation d'une réunion afin d'évoquer les propositions. Une réunion sera programmée avant les congés d'été.

Rien ne restant à l'ordre du jour, fin de séance à 22h35